

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SIIG

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION-DU 8 JUILLET 2004



Entre les soussignés :

l'Etat, ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, par la direction générale des Impôts, désignée ci-après par l'acronyme DGI, faisant élection de domicile à la direction des services fiscaux du GARD représenté par le Préfet du GARD et par délégation permanente du 25 juillet 2006, par le directeur des services fiscaux du GARD ,

d'une part,

1°) **Le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)** faisant élection de domicile à : BAGNOLS sur CEZE, 5 Avenue de la Roquette, ZA de Berret représenté par : Monsieur le Président du Syndicat : M. CHARRE Jean-Pierre ayant toute qualité pour agir à cette fin.

2°) **Le Conseil Général du Gard**, représenté par Monsieur Damien ALARY, son Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin, faisant élection de domicile à l'Hôtel du Département, Rue Guillemette, 30044 NIMES cedex 9

3°) **SAUR France**, Avenue Flemming - 30936 Nîmes cedex 9, représentée par Monsieur Roy, Directeur de Centre.

4°) **Electricité de France (EDF)**, Service National dont le siège social est à PARIS (8ème), 2, Rue Louis Murat, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 552 081 317, et **Gaz de France (GDF)**, Service National dont le siège social est à PARIS (17ème), 23, Rue Philibert-Delorme, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 107 651, représentés par Monsieur Jacques-Thierry MONTI, Directeur du Centre EDF-Gaz de France distribution Gard Cévennes ainsi que par Monsieur Fernand HOLLEBEQUE, Directeur du Centre EDF-GDF Services EGD Avignon grand Delta, et ci-après dénommés "EGD Avignon Grand Delta".

5°) **FRANCE TELECOM**, Exploitant Public, régi par la loi du 02 Juillet 1990, immatriculé au Registre de Commerce de PARIS sous le N° RCS PARIS B 380 129 866, ayant son siège au n° 6 Place d'Allerey, 75005 PARIS Cedex 15, représenté par Madame Françoise BAYLE, Directrice Régionale, chargée de la Direction Régionale de Montpellier, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

6°) **Compagnie Générale des Eaux (CGE)** 765, Rue Henri Becquerel - BP 1224 - 34010 Montpellier cedex 01, représentée par M. BUCHOUD Directeur Régional de la Compagnie, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

7°) **SOMEDEP** (Société Méditerranéenne d'Eclairage Public) 170, Avenue du Col de l'Ange - 13420 GEMENOS représenté par M. VIE Chef d'entreprise, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

8°) Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, on entend par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, le **Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône et ses adhérents**, - 6 Rue des trois faucons - 84000 Avignon représenté par M. Christian PALY, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

9°) **Le Commissariat à l'Energie Atomique**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé au 31-33, rue de la Fédération, à Paris 15ème, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par Monsieur Loïck MARTIN-DEIDIER, agissant en qualité de Directeur du CEA/VALRHO.

10°) **La Communauté de Communes « Valcézard »**, La chartreuse de Valbonne, 30130 St Paulet de Caisson représenté par Monsieur Dominique FRANCOIS, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

11°) **Le Syndicat Intercommunal de « la Basse Tave »**, 28 Rue de Boulogne, 30290 LAUDUN, représenté par Monsieur Jacky LACROIX, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

12°) **Le Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région (SABRE)**, 5 Avenue de la Roquette, ZA de Berret, 30200 BAGNOLS sur CEZE représenté par Monsieur Paul ULMANN, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

13°) **Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable St Alexandre-Carsan (SIAEP)**, Mairie de St Alexandre, place du Village, 30130 St Alexandre représenté par M. Thierry MARTINEZ, son président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article premier

La DGI et les partenaires associés ont signé, le 8 juillet 2004, une convention ayant pour objet de définir :

- d'une part, les prestations réciproques fournies par la DGI et par les partenaires associé en vue de la constitution et de la mise à jour de la couche cadastrale de la banque de données territoriales (BDT) ;
- d'autre part, les conditions d'usage et de diffusion des données de la couche cadastrale de la BDT.

Article deuxième :

La DGI et les partenaires associés ont signé, le 9 février 2006, l'avenant n°1 à la convention signée le 8 juillet 2004, ayant pour objet :

- la désignation d'un nouveau partenaire associé, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui a remplacé, en cette qualité, la COGEMA ;
- l'adhésion au SIIG de nouvelles communes ;
- la modification de l'article 14 de la convention initiale.

Article troisième : modification de l'article 4 de l'avenant n°1 à la convention signée le 8 juillet 2004

Consécutivement à l'adhésion de la commune de SAINT GÉNIÈS DE COMOLAS au syndicat intercommunal de l'information géographique (SIIG), l'article 2 de la convention précitée est ainsi complété et modifié :

Les plans cadastraux des communes suivantes seront numérisés dans le cadre de la présente convention :
Aiguèze (300005), Bagnols sur Cèze(300028), Carsan(300070), Cavillargues(300076), Chusclan(300081), Codolet(300084), Connaux(300092), Cornillon(300096), Domazan(300103), Gaujac(300127), Goudargues(300131), Issirac(300134), La Roque sur Cèze(300222), Laudun(300141) , Laval St Roman(300143), Le Garn(300124) , Le Pin(300196), Montclus(300175), Orsan(300191), Pujaut (300209), Sabran(300225), Salzac(300304), St Alexandre(300226), St André d'Olérargues(300232), St André de Roquepertuis(300230), St Christol de Rodières(300242), St Etienne des Sorts(300251), St Génies de Comolas (300254), St Gervais(300256), St Julien de Peyrolas (300273), St Laurent de Carnols(300277), St Laurent des Arbres(300278), St Marcel de Careiret(300282), St Michel d'Euzet(300287), St Nazaire(300288), St Paul les Fonts(300355), St Paulet de Caisson(300290), St Pons la Calm(300292), St Victor la Coste(300302), Tavel (300326), Tresques(300331), Vénéjan(300342).


Article quatrième : formalités

Le présent avenant est dispensé du droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé cette convention en dix-sept originaux, le 4 FÉV 2008

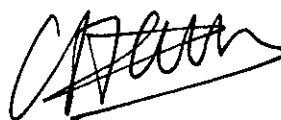
Le Directeur des Services Fiscaux

M. COURTIAL, Chef des services fiscaux



Pour le SIIG

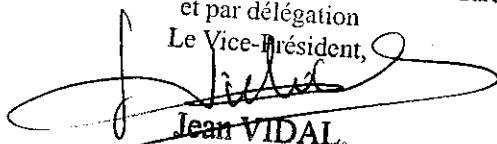
M. CHARRE, Président



Pour le Conseil Général du Gard

M. ROY, Président
et par délégation

Le Vice-Président,

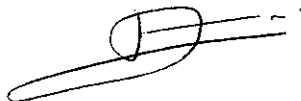


Jean VIDAL.

Pour SAUR France

M. ROY, Directeur de Centre

Pour EDF-GAZ DE FRANCE
distribution Gard Cévennes/GDF Gard Cévennes
M. MONTI, Directeur du Centre :
P. DE DORIER



Pour FRANCE TELECOM
Mme BAYLE, Directrice Régionale

Pour EDF/GDF Avignon
M. HOLLEBEQUE, Directeur



Pour la Compagnie Générale des Eaux
M. BUCHOUD, Directeur Régional

Pour la SOMEDEP
M. VIE, Chef d'entreprise

Pour le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône
M. PALY, Président

Pour le CEA
M. MARTIN-DEIDIER, Directeur

Pour la Communauté de Communes
« Valcézard »
M. FRANCOIS, Président




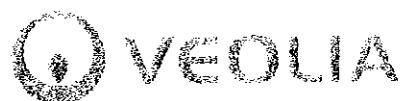
Pour le Syndicat Intercommunal de la Basse Tave
M. LACROIX, Président

Pour le SABRE
M. ULMANN, Président

Pour le SIAEP
M. MARTINEZ, Président

Par délégation des Sentenciers
JP CHARNE





DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Jean-Pierre Buchoud, Directeur Régional de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, sise 765 Rue Henri Becquerel, CS 29045, 84967 Montpellier Cedex 2, donne délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique, pour la signature des avenants à la convention DGI concernant l'intégration de nouvelles communes et/ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Fait à Montpellier,

Le 28 janvier 2008

Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux

Le Directeur Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JP Buchoud", written over a faint circular stamp or watermark.

Jean- Pierre Buchoud

Exemplaire à retourner au SI AEP

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Du SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'AEP de ST ALEXANDRE

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
NIMES

Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

Nombre de membres en exercice : 8
Date de Convocation
du Comité Syndical : 20 septembre 2007

L'an deux mille sept, le jeudi 27 septembre 2007 à 20 h 30, le Comité Syndical réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois septembre, sous la présidence de M. Michel VENDITTI, Président.

Présents : M. Jean GARDOT, M. Patrick BONNIN, M. Laurent BONY, M. Christian VILLANUEVA, Mlle Laure BOUSIGUE, M. Yves FAYARD.

Procuration : M. Michel WILLERVAL à Mlle Laure BOUSIGUE.

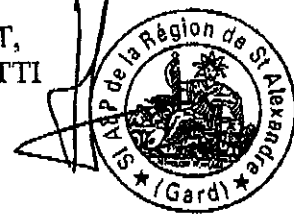
Secrétaire de séance : M. Patrick BONNIN

Délégation de signature pour avenants à la convention DGI

Le président fait lecture du courrier du SIIG et donne quelques explications.
La proposition de délégation de signature au SIIG est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Michel VENDITTI





SABRE

DEPARTEMENT DU GARD

Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région

2007/09/28

**DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES AVENANTS A LA
CONVENTION DGI**

Je soussigné, Paul ULMANN, Président du SABRE, donne, par la présente, délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du SIIG, pour la signature des avenants à la convention DGI, dès lors qu'ils ont pour objet exclusif l'intégration de nouveaux partenaires ou nouvelles communes.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 28 septembre 2007



Le Président
Paul ULMANN



SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE TAVE
Adresse : 28 Rue de Boulogne - BP N° 21 - 30290 LAUDUN- L 'ARDOISE
T : 04.66.79.47.48 F : 04.66.89.04.83 E : siae.bassetave@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert au public les lundis, mardis, jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

M189107

ATTESTATION POUR LA DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Jacky LACROIX, Président du Syndicat des Eaux et d'Assainissement de la Basse Tave autorise par la présente, Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique, a signé les avenants à la convention DGI.

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Laudun-L'ardoise, le 06 septembre 2007

Le Président,
Jacky LACROIX





Centre de la Vallée du Rhône

DELEGATION

Je soussigné Loïck MARTIN-DEIDIER, Directeur du CEA VALRHO, donne, par la présente, délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) de Bagnols sur Cèze, aux fins de signature, en mes lieu et place, des Avenants à la convention entre la Direction Générale des Impôts et les partenaires associés du SIIG du 8 juillet 2004, dès lors qu'ils ont pour objet exclusif l'adhésion de nouveaux partenaires à la convention initiale.

Monsieur CHARRE s'engage à m'adresser, systématiquement, copie des avenants qu'il aura signés pour mon compte.

Fait à Marcoule, le 11 septembre 2007
(en deux exemplaires originaux)

Le Délégué

Jean-Pierre CHARRE

Le Délégué

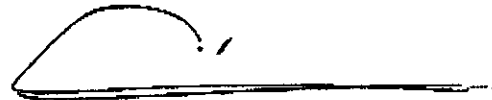
Loïck MARTIN-DEIDIER



POUVOIR

Je soussigné Christian PALY Président du Syndicat des Côtes du Rhône, faire bénéficier à Monsieur Jean-Pierre CHARRE Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique d'une délégation de signature pour l'avenant n°2 à la convention DGI.

Le Président



Christian PALY

M109107

**Syndicat Intercommunal
d'Information Géographique
ZONE DE BERRET
115 AV DE LA ROQUETTE
30200 BAGNOLS SUR CEZE**

Marseille, le 10/09/2007

**N/REF :
RV/BP/AST/0709008
Objet :
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES AVENANTS
A LA CONVENTION DGI**

A L'ATTENTION DE M. CHARRE

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 04/09/2007, nous vous informons par la présente que nous vous donnons pouvoir de signature concernant les avenants à la convention DGI pour l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Richard VIE
Chef d'Entreprise



Siège Social :

SOMEDEP SAS
21 rue de la République
13002 MARSEILLE

☎04.96.17.36.90 Fax 04.91.31.94.48

SAS au capital de 40 000 euros
TVA Intracommunautaire : FR 348 193 269

📄 RCS MARSEILLE, Siret 348 193 269 0050 APE 748K



19/10/07

Affaire suivie par : Mireille MARRE
Téléphone : 04.67.34.37.63

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

**Zone de Berret
115, avenue de la Roquette**

30200 BAGNOLS SUR CEZE

à l'attention de Cécile FAUVEL

Montpellier, le 28 septembre 2007

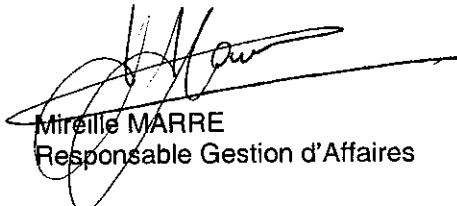
Objet : Délégation de signature pour les avenants à la convention DGI
V/Réf. : votre courrier du 4 septembre 2007

Madame,

Pour faire suite à votre correspondance visée en référence, j'ai le plaisir de vous faire connaître que France Télécom accepte de vous faire bénéficier d'une délégation de signature pour les avenants à la convention DGI.

J'ai bien noté que cette délégation de signature porte sur les avenants qui concernent uniquement l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires, et qui ne modifient en rien les conditions d'accès aux données et les engagements de chacune des parties.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


Mireille MARRE
Responsable Gestion d'Affaires

POUVOIRS DE SIGNATURE

Je, soussigné, Thibaud ROY, Directeur du Centre Gard Lozère de la Société SAUR, 250 Avenue Fleming, ayant son Siège Social à 78280 Guyancourt, Atlantis, 1 avenue E. Freyssinet,

donne délégation à Monsieur **Jean-Pierre CHARRE**, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique pour la signature des avenants concernant l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun impacts contractuels nouveaux ou d'impacts financiers.

Fait à NIMES
le 10 Septembre 2007

en deux exemplaires

